JE STATIONNE MON VÉHICULE EN

ZONE BLEUE	ZONE VERTE	ZONE ROUGE
Le stationnement de surface est gratuit dans toute la ville les samedis (sauf en zone rouge), dimanches, jours fériés et mois d'août		
Jours : Du lundi au vendredi, de 9h à 20h	**Jours** : Du lundi au vendredi, de 9h à 19h	**Jours** : Du lundi au samedi, de 9h à 19h
Durée : Durée maximale de 5 jours pour les Asniérois et les actifs* ayant enregistré au préalable la plaque d'immatriculation de leur véhicule, dans la base informatique du stationnement asniérois. Durée maximale 1h30 sur présentation d'un disque de stationnement pour les véhicules non enregistrés.	**Durée** : Durée maximale 1 journée payable à l'horodateur ou sur abonnement *Les zones vertes permettent un stationnement jusqu'à 10 heures maximum. Leur grille tarifaire vise à réserver l'usage prolongé de la voirie aux résidents et aux artisans/commerçants qui ont souscrit un abonnement.*	**Durée** : Durée maximale ½ journée payable uniquement à l'horodateur *Les zones rouges visent à favoriser les rotations des véhicules en raison des activités commerciales situées à proximité.*
Prix : GRATUIT	**Prix** : Abonnement résidentiel 19 euros/mois. Actifs* dans la commune 27 euros/mois.	**Prix** : Pas d'abonnement.
En cas de non-apposition du disque et de dépassement des horaires indiqués sur celui-ci, une contravention de 35 € sera appliquée.	En cas de défaut de paiement du stationnement, un forfait post-stationnement (FPS) de 35 € sera appliqué.	En cas de défaut de paiement du stationnement, un forfait post-stationnement (FPS) de 35 € sera appliqué.

Comment faire pour s'enregistrer ?

> **En ligne** à l'adresse **voirie.fr/parkindigo.com/asnieres**

Comment souscrire un abonnement résidentiel en zone verte ?

Via internet à l'adresse suivante
https://voirie.fr.parkindigo.com/asnieres
ou en flashant le QR Code ci-dessous :

Via les applications mobiles
PayByPhone, Indigo Neo ou EasyPark

paybyphone · INDIGO neo (Ex-OPnGO) · easyPARK

RAPPEL CODE DE LA ROUTE

> Stationnement sur une place réservée PMR ➜ **135 €**

> Stationnement sur une place de livraison, en dehors des horaires autorisés ➜ **35 €**

> Stationnement sur un emplacement réservé aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ➜ **135 €**

> Stationnement dans les couloirs réservés à la circulation d'un transport collectif ➜ **135 €**

> Stationnement sur les voies réservées aux pompiers ➜ **135 €**

Disque de stationnement européen coût moyen : 4 euros



** L'article 2 de l'arrêté portant règlement du stationnement en zone à stationnement limité, dite zone bleue est consultable sur asnieres-sur-seine.fr rubrique stationnement*

Novembre 2025 - Réalisation : Direction de la communication - GN - Photo : Adobe Stock - Imprimé en interne sur papier écologique. Ne pas jeter sur la voie publique.



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE

OÙ STATIONNER DANS MA VILLE ?

AVEC L'ABONNEMENT VOUS ÊTES GAGNANT ! — TARIF ABONNEMENT 19€/MOIS

MISE À JOUR AVRIL 2026

Madame, Monsieur,

Vous le savez probablement, le stationnement payant s'étend dans la plupart des villes et génère de nouvelles recettes pour les collectivités territoriales.
Ce n'est pas le cas à Asnières où nous veillons à préserver le pouvoir d'achat des Asniérois.

Fidèles à nos engagements de campagne, nous avons fait deux choix forts :

- Maintenir la gratuité du stationnement dans les quartiers résidentiels ; soit près de 60 % du territoire communal.
- Baisser l'abonnement en zone verte de 10 % en 2018. Celui-ci est désormais de 19 €/mois, soit l'un des tarifs les moins chers des Hauts-de-Seine. À titre de comparaison, il est au prix de 50 €/mois à Levallois-Perret, 32 €/mois à Bois-Colombes, 30 €/mois à Courbevoie, 25 €/mois à Colombes ou encore 24 €/mois à Clichy-la-Garenne et La Garenne-Colombes.

Cette plaquette du stationnement synthétise les différentes offres existantes :

- **La zone rouge** où se concentrent les commerces et où il est nécessaire d'assurer la rotation des véhicules avec un paiement à l'horodateur.
- **La zone verte** en proximité des zones commerciales où la rotation des véhicules doit être assurée de manière secondaire, avec, au choix : un paiement à l'horodateur ou via un abonnement mensuel.
- **La zone bleue,** créée là où le stationnement n'était pas réglementé jusqu'alors. Nous l'avons rendue accessible aux résidents sur simple inscription afin d'améliorer la qualité de vie des Asniérois. Elle est interdite aux autres, au-delà de 1h30 de stationnement, ce qui permet de lutter contre les voitures ventouses.

Gratuité du stationnement sur près de 60 % du territoire communal

Faites-en bon usage !

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Thierry LE GAC
Adjoint au Maire délégué à la sécurité, prévention, vidéoprotection, stationnement



Manuel AESCHLIMANN
Maire d'Asnières-sur-Seine
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

CI-CONTRE LA CARTE DES DIFFÉRENTES ZONES DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- Zone bleue
- Zone verte
- Zone rouge
- Interdiction de stationner

PARKINGS

P Places proposées avec une tarification horaire

P Places proposées uniquement sur abonnement

Personnel soignant et personne à mobilité réduite, faites-vous connaître !

VOUS ÊTES PERSONNEL SOIGNANT OU AVS

Présentez-vous à l'accueil du poste de police municipale au 51 rue Henri Poincaré, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, afin de bénéficier de la gratuité en zone bleue et verte, ou remplissez, en ligne, le formulaire à l'adresse suivante : asnieres-sur-seine.fr/vivre-a-asnieres/transport/circulation-stationnement

Pour connaître les professions éligibles, flashez ce QR Code

VOUS ÊTES DÉTENTEUR DE LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT

Les détenteurs de cette carte ou les porteurs d'un macaron GIG-GIC accèdent gratuitement au stationnement sur les emplacements réservés « GIG-GIC » comme sur tous les emplacements payants.
Cependant, **un formulaire est à remplir à l'accueil du poste de police municipale au 51 rue Henri Poincaré afin de se faire enregistrer** et d'éviter ainsi les contraventions pour non-règlement du stationnement, lors des contrôles. Il est également disponible à l'adresse suivante : asnieres-sur-seine.fr/vivre-a-asnieres/transport/circulation-stationnement

Police municipale : 01 71 04 58 53 et/ou 01 71 04 58 51, stationnement@mairieasnieres.fr

Malakoff
11 rue des Frères Chausson
100 places

Monoprix
98 bd Voltaire
147 places

Laura Flessel
Rue de la Comète
46 places

Truffaut
2 rue du Bac
104 places

Magenta
18 rue Magenta
101 places

Flachat
Rue Benoît Malon
120 places

Des Bruyères
30 av. de la Lauzière
110 places

Sablière
Rue d'Alsace
211 places

Station
Place de la Station
68 places

Maurice au
Rue Auguste Mayet
29 places

Hôtel de ville
Rue Auguste Mayet
250 places

Concorde 1
11 rue de la Concorde
170 places

Concorde 2
25 rue de la Concorde
240 places

Grésillons
4 rue Pierre Boudou
64 places

Olympe de Gouges
1 rue Olympe de Gouges
228 places



TARIF ABONNEMENT
19 €/MOIS

Asnières, parmi les villes où le tarif d'abonnement mensuel résident est le moins cher.

Comparaison avec quelques communes voisines

Levallois-Perret
50 €

Bois-Colombes
32 €

Courbevoie
30 €

Colombes
25 €

Clichy-la-Garenne
24 €

La Garenne-Colombes
24 €

Tarifs horaires indicatifs hors abonnement

ZONE VERTE

Durée	Tarif
1 heure	1 €
1h30	1,30 €
2 heures	1,80 €
2h30	2,30 €
3 heures	2,80 €

Durée	Tarif
3h30	3,30 €
4 heures	3,80 €
4h30	4,30 €
5 heures	5 €
5h30	10 €

Durée	Tarif
6 heures	15 €
7 heures	20 €
8 heures	25 €
9 heures	34,90 €
10 heures	35 €

ZONE ROUGE

Durée	Tarif
30 minutes	0,90 €
1 heure	1,50 €
1h30	2,30 €
2 heures	3 €
2h30	3,70 €

Durée	Tarif
3 heures	10 €
3h30	20 €
4 heures	25 €
4h30	34,90 €
5 heures	35 €

Foire aux questions sur asnieres-sur-seine.fr/stationnement